

---

## CTL DISI Sud-Est du 8 novembre 2016

---

### Création d'un ESI unique à Marseille

**L'avis du CTR du 29 septembre 2016 relatif au projet d'arrêté modifiant celui du 11 avril 2011 portant création des DiSI du Nord, de l'Ouest, de Paris Normandie, de Paris Champagne, de l'Est, du Sud-Ouest, des Pays du Centre, de Rhône-Alpes Est Bourgogne et du Sud-Est étant réputé avoir été donné, les travaux de constitution d'un ESI unique à Marseille sont engagés.**

La présente fiche présente les principaux éléments d'information relatifs à la mise en place du futur ESI de Marseille au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### 1) Les gains attendus

La mise en place d'un ESI unique à Marseille présente plusieurs avantages :

- **Une orientation nationale qui donne du sens à la fusion au plan local** : à ce stade, la fusion DGI/DGCP n'a pas été réellement déclinée au niveau des ESI, chacun restant typé par sa filière d'origine, en particulier à Marseille. La fusion des deux établissements réunira au sein d'une même structure des personnels issus des deux anciennes directions.
- **Un ESI revalorisé disposant de plusieurs missions nationales à enjeux dont** : l'exploitation d'applications fiscales sensibles, la sécurité et le secours, l'édition, etc.
- **Un ESI offrant une palette de technologies variées permettant de s'épanouir professionnellement** : GCOS, Z, Linux, COBOL...
- **Plus de souplesse dans la coordination des actions sur le périmètre marseillais** : pour la conduite de chantiers communs, il ne sera plus nécessaire de suivre deux chaînes hiérarchiques différentes.
- **Des synergies rendues possibles entre l'exploitation et le SNS** : par exemple, les exercices de secours pourraient être facilités, il sera plus aisé d'organiser des réunions communes.
- **Une démarche facilitant les synergies entre CID et SIL** à l'instar des autres ESI de la DiSI Sud-Est.
- **Une souplesse pour l'affectation des effectifs** : pour les agents, la fusion permet d'évoluer sur un périmètre fonctionnel plus large.
- **De nouvelles perspectives pour les cadres** : des réunions de chefs de service plus riches, l'identification de problématiques nouvelles, des perspectives d'évolution plus nombreuses en interne, le pilotage d'un ESI aux enjeux accrus.
- **Une optimisation de la chaîne hiérarchique.**
- **Une meilleure utilisation de l'immeuble de Marseille Saint-Loup au bénéfice de la DGFIP** : la densification sur le site de Saint-Loup et la réduction de notre implantation à Prado permettront à la DiSI Sud Est de se conformer, à Marseille (comme dans les autres ESI), aux prescriptions de la politique immobilière de l'État. Les espaces libérés à Prado permettront à la DRFiP de poursuivre ses propres travaux de rationalisation immobilière. In fine, c'est une économie pour le budget de la DGFIP mais aussi pour celui de la DiSI Sud-Est dont la contribution au fonctionnement de l'immeuble de la rue Liandier sera réduite.

– **des éléments de confort pour les agents et l'exercice des missions** : des livraisons de matériel informatique facilitées sur le site de Saint-Loup avec une structure adaptée, une meilleure installation des agents de la CID.

– **Une mutualisation des ressources rendues possible** : par exemple, un parc de voitures mutualisé entre la CID et le SIL mais aussi les véhicules de l'ESI MSL (fourgonnette et camion).

## **2) Les actions déjà conduites**

Les perspectives d'organisation du nouvel ESI ont donné lieu à un dialogue avec les différentes parties prenantes au projet :

– réunion avec les responsables d'ESI et les cadres supérieurs au cours des mois de juillet et août 2016 ;

– réunion avec le responsable régional de l'assistance et le responsable de la CID 13 en juillet 2016 ;

– réunion avec les responsables du SNS en septembre 2016 ;

– comité technique local du 29 août 2016 ;

– rencontre des agents de la CID des Bouches du Rhône le 6 octobre 2016.

## **3) L'organisation retenue et l'organigramme du nouvel ESI**

Les missions ne sont pas impactées par la création de l'ESI unique qui conservera toutes celles conduites par les deux ESI actuels. La fusion administrative est totale et la fusion immobilière partielle.

Le nouvel ESI sera dirigé par un AFIPA assisté d'un adjoint de niveau IP.

Cet adjoint assurera notamment des missions transversales : maîtrise des risques, suivi de la feuille de route, pilotage du RHBL de proximité, démarche qualité, suppléance du responsable de l'ESI, communication, animation et pilotage interne.

L'ESI sera composé de quatre divisions chacune pilotée par un inspecteur divisionnaire :

– un pôle des assistances regroupant les CID (13, 04, 05, 84), le SIL, le plateau TOSCANE et, sous réserve des évolutions à venir en matière de MMA SIP SIE, l'UGR/CTD.

– un pôle de la production constitué par les ateliers d'édition et d'ADO.

– un pôle de l'exploitation composé de l'EAS, du support à l'exploitation, de l'exploitation applicative des professionnels et des particuliers.

– le SNS regroupant les services du secours et de la sécurité.

L'implantation des services sera amenée à évoluer : les agents de la CID, du RHBL de l'ESI Marseille Prado ainsi que ceux non rattachés à des services du SNS ont vocation à rejoindre le site de Saint-Loup. Le SNS, compte tenu des contraintes liées à la salle d'hébergement du secours, de la multiplicité de ses travaux sur site et de la nécessité de préserver l'unité du pôle, restera localisé rue Liandier.

À ce stade l'effectif concerné par un déplacement de Prado vers Saint-Loup ne serait que de 15 à 17 agents, l'organisation territoriale de la CID 13 reposant, entre autres, sur des bureaux implantés au sein des services de la DRFiP. En effet, dans le cadre de l'ESI unique, les implantations excentrées sont maintenues sur les sites les plus importants en termes d'effectif de la DRFiP 13 et de la DIRCOFI Sud-Est : Liandier, Sadi Carnot, Aix-en-Provence. L'implantation de Saint-Barnabé est supprimée. Des bureaux de passage et les emplacements de parking actuels seront maintenus lorsque cela est nécessaire.

Les effectifs sur le site de Saint-Loup seront, à l'issue de ces mouvements, toutes choses égales par ailleurs, d'un peu moins de 120 agents et d'une trentaine à Prado.

### **3) La mise en place de groupes de travail**

Afin d'associer les agents des deux sites à leur installation future, plusieurs d'entre-eux (une dizaine environ) seront réunis au sein de deux groupes de travail (GT), un pour chaque site (Prado, Saint-Loup), portant sur la localisation des services et les conditions de vie au travail.

Le GT relatif à l'implantation du Prado sera constitué uniquement d'agents actuellement présents sur ce site, alors que celui portant sur Saint-Loup associera des agents des deux ESI, ceux concernés par une mobilité étant intégrés dans cette instance.

Les participants seront choisis par les responsables d'ESI.

Les travaux se baseront sur des scénarii d'installation établis par la DiSI, les membres des GT étant chargés de choisir et/ou amender les projets proposés. Les projets d'aménagement choisis par les GT constitueront les cibles de travaux à conduire pour l'installation du nouvel ESI et seront évoqués en CTL et CHSCT.

Ces GT seront animés par Vincent Suberville, adjoint du directeur, et se dérouleront à compter de novembre 2016. L'ensemble des réflexions devra être terminé fin janvier 2017 afin de pouvoir engager les démarches nécessaires à la réalisation des travaux immobiliers nécessaires.